



Conseil d'Administration du CCAS du lundi 26 août 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le lundi 26 août 2024 à 17h, le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le mardi 20 août 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric GIBELOT, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

Monsieur	GIBELOT Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Présente</i>
Madame	GALLIGANI Michèle	<i>Présente</i>
Monsieur	CALABRESE Noel	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Geneviève	<i>Absente</i>
Monsieur	VACCARO Albert	<i>Présent</i>
Monsieur	FILIPPI Nicolas	<i>Présent</i>
Madame	NEGRO ESPOSITO Anne-Sophie	<i>Présente</i>
Madame	CHATEAU Christine	<i>Absente</i>

Mme MAGAGLI Geneviève a donné pouvoir à Mme MAGAGLI Laurence.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la candidature de Madame GALLIGANI Michèle en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

Création de l'Aide au Permis de Conduire
Mise en place des Ateliers d'Anglais
Convention des ateliers de Sophrologie

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 18 avril 2024

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du jeudi du 18 avril 2024 par HUIT voix « Pour », ZERO « Contre » et ZERO « Abstention »

Teneur des discussions : Néant

2 – Création de l'aide au Permis de Conduire

L'obtention du permis de conduire, au même titre que le premier logement ou le premier emploi, demeure un premier pas vers l'autonomie des jeunes ainsi qu'un moyen d'accomplir un projet professionnel.

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers conséquents. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le centre Communal d'action sociale de Peypin décide de mettre en place un dispositif d'aide au permis de conduire.

Le CCAS propose une aide de 300 € répondant aux critères d'obtention. En échange, 20 heures d'activités d'intérêt collectif seront effectuées par les jeunes bénéficiaires.

Un règlement a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de l'aide au permis de conduire et les engagements de chacune des parties.

Le dossier de candidature est à retirer auprès de CCAS ou sur le site de la commune et à déposer auprès du CCAS. Une réponse sera apportée dans le mois suivant le dépôt.

En contrepartie du bénéfice de l'aide, le candidat effectuera une activité d'utilité publique d'une durée de 20 h dans un service de la Mairie (la bibliothèque, le centre aéré et les services Techniques). L'activité sera encadrée par une convention d'accueil.

L'aide sera suspendue si les 20 h de travail ne sont pas effectuées.

Pour prétendre à cette aide, il est nécessaire :

- D'avoir entre 15 et 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier
Cette prime pourra être attribuée à des personnes en situation d'handicap sans limitation d'âge. Le Responsable de l'autoécole devra donner son accord de formation au préalable.
- D'être domicilié à Peypin depuis plus d'un an
- D'avoir un projet professionnel ou une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le permis.
- De satisfaire à des conditions de ressources QF < 1 500 €
-

Le CCAS établira avec l'autoécole une convention de partenariat.

Teneur des discussions

L'aide au permis de conduire est accordée pour le permis B sous ces 3 formules (anticipée, encadrée et supervisée).

Monsieur FILIPPI souhaite que cette aide puisse être accordée pour le passage du permis AM (formation des voitures sans permis): le Conseil d'administration décide que cette possibilité soit seulement consentie pour les personnes en situation d'handicap.

Les membres désirent que le CCAS de Peypin puisse auditionner le candidat pour mieux appréhender la situation du jeune à travers son projet professionnel et sa motivation plus personnelle.

Sur le dossier d'attribution, sera rajoutée une autre ressource : AAH allocation aux adultes handicapés.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes peuvent également être dirigés vers la mission locale d'Aubagne pour obtenir d'autres aides pour le Permis de Conduire.

A la demande du Conseil d'administration, le CCAS devra réclamer un extrait du Casier Judiciaire pour les jeunes travaillant au Centre aéré.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création de l'aide au Permis de Conduire par HUIT voix « Pour », ZERO « Contre » et ZERO « Abstention »

3 – Mise en place des Ateliers d'anglais

A la rentrée 2024/2025, le CCAS souhaite mettre en place une deuxième activité culturelle. A la demande des peypinois, les cours d'anglais seront donc reprogrammés. Ils seront désormais ouverts aux adultes, âgés de 25 à 99 ans.

Les séances seront assurées par un professeur formé et diplômé. Un nombre maximum de 24 séances par an a été convenu et le groupe ne pourra dépasser 15 personnes.

Les séances seront organisées le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30 au Centre aéré, impasse Laurent Rigole et selon un planning approuvé par les deux parties.

Le bénéficiaire s'acquittera d'un montant de 150 € par an au moment de l'inscription auprès du CCAS.

Une convention sera établie avec Mme Pénélope BOUCHER, professeur d'anglais.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise en place des Ateliers d'Anglais par HUIT voix « Pour », ZERO « Contre » et ZERO « Abstention »

Teneur des discussions : Mme MAGAGLI Laurence présente en quelques mots le professeur d'anglais et sa méthode (travail sur l'oral, développement du vocabulaire et club de lecture)

4 –Convention des ateliers de Sophrologie

Le Ccas de Peypin souhaite faire évoluer les ateliers de Sophrologie: ils ne seront plus réservés aux seniors, mais bien ouverts à l'ensemble des adultes âgés de 25 à 99 ans.

Les séances seront toujours organisés le mardi de 10h à 11h au Complexe Jacky Mondet.

Le bénéficiaire s'acquittera d'un montant de 170 € par an au moment de l'inscription auprès du CCAS, pour une trentaine de séances.

Une nouvelle convention sera établie avec Vanina JEHAN MARINI, sophrologue.

Teneur des discussions :

Les membres du CCAS apprécient l'ouverture des ateliers de sophrologie aux adultes plus jeunes, car elle permettra le développement des relations intergénérationnelles.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle convention des ateliers de Sophrologie HUIT voix « Pour », ZERO « Contre » et ZERO « Abstention »

Teneur des discussions :

Mme MAGAGLI présente aux membres du CCAS l'avancement des actions menées depuis le dernier Conseil d'administration, ainsi que les futures actions.

Il a été mis en place cet été un plan Canicule avec la visite des seniors par la police municipale et la distribution d'un fascicule. Un plan d'hiver sera également programmé à l'encontre des personnes fragiles.

Une visite de la Maison du Bel Age a été organisée au mois d'août.

Le projet « Un arbre, une naissance » poursuit son développement : 5 arbres doivent être plantés par les Services Techniques et 6 familles recevront un arbre.

La mairie de Peypin désire développer le lien intergénérationnel au sein de la commune de Peypin: des dessins faits par les enfants du centre aéré seront mis dans les colis des Séniors.

Cette année, le CCAS souhaite participer avec les enfants des écoles aux colis Solidaires. La distribution des colis se fera au profit des foyers des orphelins (Pompiers, Police), des foyers de femmes battues, et des services pédiatriques.

Au mois d'octobre, le CCAS de Peypin participera à l'achat des brioches au profit de l'UNAPEI.

Monsieur FILIPPI nous rappelle que l'UNAPEI a besoin des graines, de plants et de déchets pour sa ferme.

Mme NEGRO ESPOSITO Anne-Sophie nous informe de l'organisation d'un Trail au sein de la commune de Peypin, au profit de son association Ensemble parlons du Cancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 30

Le secrétaire de séance
Madame GALLIGANI Michèle

Présenté le 02/09/2024
Au Conseil d'administration du CCAS
Le Président, Frédéric GIBELOT



